



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À CASABLANCA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**A LIRE ATTENTIVEMENT
AVANT LE DEPÔT DE VOTRE DOSSIER
DE BOURSE SCOLAIRE**

Madame, Monsieur,

Vous allez déposer un dossier de bourse pour votre/vos enfants.

Afin que votre demande puisse être traitée dans les meilleures conditions, veuillez prendre connaissance des éléments suivants.

Seules les familles sollicitant une bourse pour la première fois seront reçues au consulat pour un entretien. Une visite à domicile sera par la suite programmée.

Si le service des bourses scolaires le juge nécessaire, il contactera et recevra les familles pour les demandes de renouvellements.

Cette **première période** ouverte du 13 décembre 2023 à 13 février 2024 concerne les familles déjà installées dans la circonscription consulaire à l'ouverture de la campagne.

La **seconde période** qui se tiendra de juillet à septembre 2024, **sera réservée exclusivement** aux familles :

- installées dans la circonscription consulaire après le 1er conseil consulaire des bourses scolaires fixé en mars 2024 ;
- déjà installées dans la circonscription mais dont un **changement de situation notable** intervenu après la tenue du 1er conseil consulaire des bourses scolaires justifie désormais une demande ;
- dont les demandes ont été ajournées par l'AEFE après avis de la 1ère Commission nationale qui se tiendra en juin 2024
- dont les enfants ont échoué à l'examen du bac.

Aucun dossier de renouvellement et de première demande pour les familles déjà installées à Casablanca ne sera traité en seconde période.

Concernant les ressources à considérer

Le service des bourses doit avoir connaissance de l'ensemble des revenus quels que soient leur type et leur lieu de perception : salaires, prestations sociales, prestations pôle emploi, revenus informels, pension retraites, aides familiales et amicales....

Toute rentrée d'argent doit être justifiée sur le formulaire ou dans une lettre d'explication

Le dossier **complet** est à transmettre :

- **Par pli** adressé à :

Consulat général de France à Casablanca, Service des Bourses, Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca.

- **En le déposant à l'accueil du consulat :**

Rue du Prince Moulay Abdallah, 20000 Casablanca (sous pli fermé à l'attention du service des bourses scolaires)

Rappel

En l'absence de présentation d'un dossier complet ou d'un formulaire de demande correctement rempli et signé, en particulier la déclaration sur l'honneur des ressources et du patrimoine, le conseil consulaire des bourses prononcera le rejet ou l'ajournement de votre demande.

Vous pouvez joindre le service des bourses par courriel adressé à
bourses.casablanca-cslt@diplomatie.gouv.fr